

La demande d'homologation, comment ça marche ?

L'organisateur d'un tournoi, quelque soit celui-ci (interne au club, rapide ou international), devra transmettre la demande d'homologation au délégué Elo de la ligue.

Si le tournoi est un rapide ou ne concerne que les joueurs de la ligue, ce délégué pourra réaliser la déclaration préalable sur le site de la FFE ; un n° d'homologation sera alors agréementé et transmis à l'organisateur.

Dans le cas d'un tournoi international ou de plus d'une heure comportant des joueurs Fide ou de plusieurs ligues, le délégué Elo fait suivre la demande au président de la commission Technique Fédérale qui est chargé d'accorder ou non l'homologation.

Celui-ci retransmet le n° au délégué Elo et affiche le tournoi sur le site fédéral.

Le délégué Elo fait suivre le n° à l'organisateur.

Si l'organisateur souhaite que l'annonce du tournoi figure sur le site Internet de la FFE et dans echec et mat, il peut la transmettre en même temps que la demande d'homologation, au délégué Elo de la ligue qui complétera la demande préalable sur le site Internet de la FFE, pour publication.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Alain **Luco**, délégué Elo et homologation de la ligue de Bretagne.

alain-luco@wanadoo.fr